

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 07: Trois lacs, quatre ans après

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSEIL « TECHNIQUE ET INDUSTRIE », RPH ET DROITS D'AUTEUR

Le 21 mars, la direction de la **sia** a approuvé la mise de fonds initiale pour un centre d'information et de conseil dans le domaine « Technique et Industrie ». Elle a également décidé de faire élaborer un concept global afin que les RPH demeurent clairs et communicables. A l'encontre de l'Association suisse de normalisation, enfin, elle maintient que les droits d'exploitation des normes européennes appartiennent aux associations qui les élaborent.

Apportant son soutien à l'initiative du groupe professionnel « Technique / Industrie », la direction a approuvé le financement de départ d'un centre de conseil pour les petites et moyennes entreprises (PME). Cet organisme est appelé à guider et soutenir les PME actives dans les domaines techniques et industriels et à répercuter leurs expériences au sein du groupe professionnel concerné. Ces échanges d'information devraient se traduire par de nouveaux marchés pour les membres du groupe. Les activités seront coordonnées avec celles du nouveau centre de services destiné aux bureaux membres.

Concept global pour les RPH

Les nouvelles sociétés spécialisées qui adhèrent à la **sia** manifestent souvent leur intérêt pour un règlement concernant les prestations et les honoraires qui leur soit spécifiquement adapté. La direction a donc mandaté la commission centrale en charge des RPH de la **sia**, afin qu'elle élabore un concept de règlements unitaire. Les nouveaux RPH devraient être coordonnés à ceux qui existent déjà et pouvoir être élaborés rapidement. Ils doivent également être parfaitement clairs pour les mandants et leurs mandataires et aisément communicables par ces derniers.

Droits d'exploitation des normes européennes

Sur mandat de la Confédération et en sa qualité de membre national du Centre européen de normalisation (CEN) et de l'Organisation internationale pour la normalisation (ISO), l'Association suisse de normalisation (SNV) veille à la transmission de la normalisation européenne en Suisse. Ce sont toutefois les associations professionnelles qui assument le véritable travail d'élaboration des normes, si bien que les règlements liant actuellement la SNV aux associations faitières prévoient logiquement que les droits d'exploitation des normes reviennent à ces dernières. Or, à la faveur de la révision de ses accords de collaboration, la SNV réclame maintenant ces droits à son seul bénéfice.

Trois associations faitières, soit la **sia**, l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) ainsi que le département des normes de l'industrie horlogère suisse (NIHS), rattaché à la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH), défendent quant à elles le point de vue selon lequel l'exclusivité des droits d'exploitation et de diffusion des normes doit être acquise aux instances qui assument l'essentiel des travaux de normalisation. Elles ont donc présenté à la SNV une proposition de règlement allant dans ce sens. Cette dernière ayant toutefois maintenu sa prétention dans sa contre-proposition, la direction a décidé de ne pas accepter le contrat sous cette forme.

REG comme référence unique

La direction partage les vues du groupe professionnel « Architecture » sur la nécessité de faire du REG l'institution habilitée à valider l'exercice de la profession et à attester de la formation continue (revalidation). Ces tâches ne

devraient pas être confiées à l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFT), dont les responsabilités en la matière devraient demeurer limitées à son actuelle mission de reconnaissance des diplômes sur la base des accords internationaux. La direction considère par ailleurs comme disproportionnée la mise en place d'une structure parallèle au REG au sein de l'administration fédérale. Dans la mesure où, en Europe et en Suisse, les questions de reconnaissance professionnelle et d'accès aux marchés, font aujourd'hui l'objet de vastes remises en cause, la direction prévoit d'inviter de bons connaisseurs de ces problématiques à lui faire part de leurs expériences. Par le biais du REG, la **sia** s'emploie à ce que les architectes et les ingénieurs suisses ne se trouvent pas discriminés au sein de l'UE.

Gestion d'immeubles en cours de chantier

La direction a nommé une commission chargée d'élaborer une recommandation en matière de gestion d'immeubles en cours de chantier, et désigné Thomas Kraft pour la diriger. La recommandation prévue est destinée à compléter les publications de la **sia** consacrées à l'immobilier et à sa gestion, ainsi que les règlements concernant les prestations et les honoraires. En limitant ses travaux aux questions de gestion en cours de chantier, la commission demeurera dans le domaine de compétences spécifique de la **sia**.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

DISTINCTION SIA POUR DES TRAVAUX Tournés vers l'avenir

Regards - Umsicht - Sguardi

Un réseau constitué de naturel et d'artificiel - voici comment peut se caractériser la Suisse. Tout ce qui est

planifié, ajouté, construit et modifié à ce réseau nécessite une action et un regard durable. Nombre de ces contributions concernant l'environnement construit suisse portent l'empreinte de professionnels de la **sia**.

« Regards - Umsicht - Sguardi », la distinction de la **sia** pour des contributions tournées vers l'avenir de l'environnement construit suisse, veut rendre hommage à des prestations remarquables de projets réalisés et les mettre en évidence. La **sia** veut montrer que l'objectif évolutif du développement durable passe avant tout par une prise de conscience lucide du problème et une force créatrice orientée sur les buts à atteindre. La Suisse est un paysage culturel diversifié et composé d'éléments déjà existants et d'éléments

façonnés. Ses caractéristiques définissent la qualité de notre perception sensorielle ainsi que notre relation avec l'environnement construit. Pour le futur, des exigences modifiées pour son entretien, son exploitation et son développement doivent lui être imposées.

Travaux tournés vers le futur

Nous recherchons des travaux d'ampleurs différentes qui proposent une confrontation exemplaire ou inattendue avec l'environnement et le monde contemporain et qui peuvent faire figure de précurseur pour des développements futurs. Nous demandons des démarches qui ne se prévalent pas de routines professionnelles, mais résultent d'un intérêt indépendant: des ouvrages pour lesquels des réactions

spécifiques étaient aussi exigées; des travaux qui, dans leur déroulement, mettent en évidence des questions importantes; des réponses qui n'auraient pu être trouvées que par une collaboration interdisciplinaire; de nouvelles connaissances qui ont conduit à des résultats innovants.

Publication des résultats

La **sia** présentera les résultats de la distinction « Regards - Umsicht - Sguardi » aux cercles spécialisés et au grand public, par exemple par des expositions et présentations pour les professionnels et le public, des apparitions médiatiques (télévision, radio, revues spécialisées, journaux, agences de presse) ainsi que des publications. L'exposition à la *Swissbau 07* à Bâle et

**Il existe plusieurs manières de faire avancer ses affaires.
Voici l'une des plus économiques.**



Opel. Des idées fraîches pour de meilleures voitures.



Les véhicules utilitaires Opel proposent pour tous les problèmes de transport une solution sur mesure, personnalisée et, surtout, très économique. Les Vivaro et Movano bénéficient en outre de l'ensemble de prestations «all-in», une exclusivité Opel. Et sont, suivant la motorisation, disponibles sur demande avec la nouvelle boîte automatisée MTA Tecshift. Faites de bonnes affaires. **Infoline 0848 810 820.**



3 ans ou 100 000 km
service gratuit* et
réparations gratuites.
*sauf huile moteur

Leasing Opel

Garantie de mobilité Opel

www.opel.ch

*Exemple: Opel Combo Van 66 kW/90 ch, 1364 cm³, 3 portes, prix catalogue Fr. 15'500.- (excl. 7,6% TVA), mensualités de leasing Fr. 202.55/mois (incl. 7,6% TVA), taux annuel effectif 3,97%, durée 36 mois, 10 000 km/an, acompte Fr. 3'335.60 (incl. 7,6% TVA), casco complète obligatoire non comprise. GMAC Suisse SA ne signe pas de contrats de leasing avec les consommateurs qui pourraient se retrouver en situation de surendettement. L'offre de leasing à 3,9% est valable jusqu'au 30 juin 2006 pour tous les véhicules Opel.

une exposition itinérante consécutive seront consacrées au thème de la distinction «Regards - Umsicht - Sguardi». Dans certaines régions, les expositions seront accompagnées de séminaires et de forums spécialisés. Les projets pri-

més seront présentés sur le site Internet de la **sia** (www.sia.ch).

Outre les membres **sia** et les autres cercles intéressés, les autorités, les entreprises et les maîtres de l'ouvrage privés sont également concernés par l'appel d'offre «Regards - Umsicht - Sguardi». La date de remise est le 3 juillet 2006. De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet <www.sia.ch/umsicht>.

Charles von Büren, Mandat RP SIA

CNR - APPROBATIONS ET NOUVEAUX PROJETS

Lors de sa séance du 9 mars, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a approuvé la publication de sept normes, en a renvoyé deux aux commissions responsables et a lancé six

nouveaux projets. Elle a aussi clos le suivi de cinq projets dont la publication remontait à début 2004 et pris la décision d'examiner plus en détail les causes de la stagnation des chiffres de vente dans le domaine des normes.

Les nouveaux textes auxquels la CNR a donné son imprimatur sont les normes SIA 421 «Aménagement du territoire - Indices d'usage du sol», SIA 423 «Dimensions des bâtiments et distances aux limites», SIA 244 «Travaux en pierre artificielle», SIA 246 «Travaux en pierres naturelles» et SIA 248 «Travaux de carrelages et revêtements», les conditions générales de construction (CGC) se rapportant aux trois normes SIA 244, SIA 246 et SIA 248, ainsi que les cahiers techniques C 2024 «Conditions d'exploitation

Partenaires «Regards - Umsicht - Sguardi»

SF	Schweizer Fernsehen (Ressort Kultur)
ARE	Office fédéral du développement territorial
OFC	Office fédéral de la culture
KBOB	Coordination des Services fédéraux de la construction et de l'immobilier
PNR 48	Programme national de recherche Paysages et habitats de l'arc alpin
PNR 54	Développement durable de l'environnement construit
sanu	formation pour le développement durable
Swissbau 07	Foire de Bâle
gta	Institute for History and Theory of Architecture ETH Zurich
constructionsuisse	Organisation nationale de la construction
domoterra	Association suisse de l'industrie de la terre cuite
Lignum	Economie suisse du bois
Cedotec	Le Mont-sur-Lausanne
SZS	Centre suisse de la construction métallique
cemsuisse	Association suisse de l'industrie du ciment



Lista Motion XXL est une place de travail prévue pour commencer petit, avec une ou deux personnes, mais elle a la croissance dans les gènes. De surcroît,

standard pour l'énergie et les installations techniques dans le bâtiment» et C 2027 «Imputation des prestations selon le mode de construction», qui est destiné à compléter le RPH 103. Le délai de recours pour l'ensemble de ces textes court jusqu'au 15 avril 2006.

La CNR a renvoyé la norme SIA 155 «Directive d'élaboration de rapports d'expertise» à la commission sectorielle qui la lui soumettait. La CNR estime plus sensé de publier une telle directive sous forme de règlement interne plutôt que comme norme.

La CNR a donné son feu vert à six nouveaux projets, soit les normes et règlements SIA 112/x «Facility management anticipé», SIA 106 «Règlement concernant les prestations et honoraires des géologues», SIA 112/2

«Planification durable - Aménagement du territoire», ainsi qu'une norme sur la protection contre la lumière en extérieur, une autre concernant les sondes géothermiques, et un cahier technique «Certification énergétique des bâtiments». Pour la protection contre la lumière, la CNR a exigé que le groupe de travail clarifie ses divergences avant de lui présenter des objectifs mis au net. Pour le projet SIA 112/2 sur l'aménagement durable, la question des transports doit être plus largement prise en compte et l'OFEV plus étroitement associé aux travaux. Enfin, un architecte supplémentaire doit siéger au sein de la commission traitant des sondes géothermiques.

Markus Gehri,
secrétariat général de la SIA

REGISTRE POUR LÉS D'ÉTANCHÉITÉ

Deux fois par année, la commission SIA 281 «Lés d'étanchéité à base de bitume et bitume-polymère» publie une liste des lés d'étanchéité pour lesquels, à la demande des fabricants concernés, un rapport de contrôle sur les examens entièrement réussis selon SIA 281 et SIA 281/1 est disponible. Le rapport de contrôle ne date pas de plus d'une année au moment de son intégration dans la liste.

Le registre actuel peut être téléchargé à partir du site de la **sia** (www.sia.ch/register).

Manfred Partl,
président de la commission SIA 281



**elle est conçue pour un travail qui intègre fonctionnalité, communication
et travail en équipes. Téléphone au 071 372 52 52, ou www.lista-office.com**